

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

ARRETE MUNICIPAL AR2024-136
Portant permis de stationnement
et interdiction de circulation temporaire
rue de Salnel

Le Maire de Saint-Germain-sur-Ay,

- VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU, Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et plus particulièrement ses articles L. 2122-1 et suivants,
VU, La demande d'autorisation de stationnement devant le 47, rue de Salnel de M. Miguel BALLOT, reçue le 26 novembre 2024,

CONSIDERANT QUE dans le cadre du déménagement de M. BALLOT qui va avoir lieu le 4 décembre 2024 dans la matinée et qu'un camion de déménagement sera ponctuellement stationner devant le 47 rue de Salnel sur la voie publique pendant environ 1 heure, il convient d'autoriser ce stationnement et de réglementer la circulation compte tenu de l'étroitesse de la rue,

ARRETE

- ☞ **Article 1^{er} :**
Une autorisation de stationnement et une interdiction temporaire de circuler sont délivrées à M. BALLOT pour son déménagement au 47 rue de Salnel à Saint-Germain-sur-Ay le 4 décembre 2024 dans la matinée. Une signalisation « route barrée » et une déviation seront mises en place par le demandeur.
- ☞ **Article 2 :**
Cette autorisation est délivrée à titre personnel, temporaire, précaire, révocable et gratuit pour le 4 décembre 2024.
- ☞ **Article 3 :**
M. Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.
- ☞ **Article 4 :**
Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lessay,
- M. Miguel BALLOT, demandeur.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
le 27 novembre 2024
Le Maire,
Christophe GILLES

